



Tableau de bord



Les statistiques de la MSA

Janvier 2024

Les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire au régime agricole au 30 juin 2023

Christèle LAPORTE

À la fin du deuxième trimestre 2023, 199 619 personnes bénéficient de la complémentaire santé solidaire (CSS) en métropole. Les effectifs augmentent de 4,4 % en un an. Cette évolution concerne à la fois les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire avec participation (CSSP) dont le nombre est en hausse de 6,0 %, et les bénéficiaires de la CSS à titre gratuit (CSSG), qui représentent 69,9 % du total des bénéficiaires de la CSS, et dont les effectifs augmentent de 3,8 %.

■ Ralentissement de la croissance du nombre de bénéficiaires de la CSS au deuxième trimestre 2023

Sur le deuxième trimestre de l'année 2023, la population bénéficiaire de la CSS affiliée au régime agricole est en hausse de 0,2 %, pour s'établir à 199 619 personnes. La progression observée depuis quatre trimestres semble marquer le pas, avec un léger repli des effectifs de la CSS sans participation de l'assuré (- 0,2 %) et une hausse modérée de la CSS avec participation (+ 1,1 %) (*tableau 1*).

Une forte concentration des bénéficiaires de la CSS est observée dans quatre zones territoriales : le bassin méditerranéen (28,2 % des bénéficiaires), l'axe Gironde-Tarn (16,4 %), le nord de la France (8,2 %) et le grand Ouest (7,8 %). Les effectifs diminuent cependant dans trois d'entre elles – le pourtour méditerranéen (- 0,5 %), le Grand Ouest (- 0,8 %) et le nord de la France (- 1,0 %) – et augmentent plus que la moyenne nationale dans l'axe Gironde-Tarn (+ 0,6 %) (*carte 1*).

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Rédacteur en Chef : David Foucaud foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Département Maladie : Damien Ozenfant ozenfant.damien@ccmsa.msa.fr
- Rédactrice : Christèle Laporte laporte.christele@ccmsa.msa.fr
- Diffusion : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



Le taux de recours à la CSS, calculé par rapport à la population affiliée au régime agricole, est de 6,5 % en métropole, avec des proportions différentes dans les deux régimes : 3,6 % pour les non-salariés et 8,2 % pour les salariés. Dans les deux régimes, le taux de recours progresse depuis la fin de l'année 2022 après une période de stabilité (*graphiques 1 et 2*).

Au régime des non-salariés, le taux de recours à la fin juin 2023 est au plus haut depuis quatre ans. À 3,6 %, il dépasse de 0,37 point celui prévalant en septembre 2019, avant la mise en place de la CSS, et de 0,02 point celui du trimestre précédent.

Au régime des salariés, le taux de recours est légèrement supérieur de 0,06 point à celui de septembre 2019, et progresse de 0,04 point au deuxième trimestre 2023.

Géographiquement, les taux de recours les plus élevés se situent sur le pourtour méditerranéen (14,0 %), l'axe Gironde-Tarn (8,5 %) et le nord de la France (7,7 %). Dans le grand Ouest, la proportion est moindre : 3,9 %.

■ Hausse de 3,8 % du nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite en un an

En dépit d'une très légère baisse au deuxième trimestre 2023, le nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite progresse de 3,8 % sur un an, avec 139 549 personnes, porté par les évolutions positives des trois trimestres précédents. Les effectifs progressent encore de 0,8 % ce trimestre dans le régime des non-salariés agricoles, et l'évolution annuelle atteint désormais 12,2 %. Ainsi, la part de ce régime parmi les bénéficiaires de la CSS gratuite gagne 1,5 point en un an pour atteindre 19,5 %. Dans le régime des salariés agricoles, les effectifs baissent de 0,4 %, limitant l'évolution annuelle à + 1,9 %. (*tableau 2*).

Outre les effets démographiques propres aux deux régimes, les évolutions du nombre de bénéficiaires de la CSSG sont liées aux évolutions de la population bénéficiaire du RSA (l'attribution de cette prestation donne un droit automatique à la CSSG) et à celle sans activité (chômage). À la fin juin 2023, le nombre de bénéficiaires du RSA augmente de 2,1 % sur un an dans le régime des non-salariés agricoles et baisse de 0,3 % dans celui des salariés agricoles. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C baisse de 2,1 %.

Si la proportion d'hommes et de femmes bénéficiaires de la CSSG est assez proche dans les deux régimes (45,1 % de femmes au régime des non-salariés et 47,8 % au régime des salariés), l'âge moyen est supérieur chez les non-salariés agricoles (39 ans et 4 mois contre 31 ans et 5 mois). Cette différence, qui s'est réduite de 13 mois en un an, tient avant tout à l'écart d'âge moyen de la population affiliée à ces deux régimes (*tableau 3*).

La faible proportion de personnes âgées de 60 ans et plus (18,9 % au régime des non-salariés et 11,5 % au régime des salariés) s'explique par le montant du plafond des ressources permettant l'obtention de la CSSG (810 € mensuel pour une personne seule) fixé en dessous du montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa – 961 € mensuel au maximum - *tableau 4*).



Comme antérieurement la CMU-C, la CSSG peut être gérée par un organisme complémentaire (OC) ou par la caisse de MSA de l'assuré, selon son choix. La part de la gestion accordée aux caisses de MSA est de 89,0 % au régime des non-salariés, en progression de 4,4 points sur un an, et de 95,8 % au régime des salariés agricoles, + 1,4 point sur un an (*tableau 5*). Cette prépondérance de la gestion par la MSA marque le retrait progressif des organismes complémentaires dans la gestion de la CSSG et se retrouve également pour les assurés du régime général dont la gestion est massivement dévolue aux CPAM (*graphique 3 et 4*).

■ Progression de 6,0 % du nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation en un an

Après une stabilisation des effectifs pendant deux trimestres, le nombre de bénéficiaires ne cesse de progresser depuis le dernier trimestre 2022. Avec encore + 1,1 % en juin, l'augmentation atteint 6,0 % sur un an, pour un effectif de 60 070 bénéficiaires. Au régime des salariés agricoles, les effectifs progressent de 2,0 % au deuxième trimestre 2023. Sur un an, la hausse est de 9,7 %, portée par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) (+ 3,3 % à fin juin 2023) – pour partie, un des publics cibles de la CSSP – et par celle des bénéficiaires de l'Aspa (+ 9,4 % à fin juin 2023). Au régime des non-salariés agricoles, avec -2,0 % au deuxième trimestre 2023, les bénéficiaires de la CSSP sont en diminution pour le sixième trimestre consécutif. La baisse atteint - 4,9 % sur un an, entraînée par une baisse plus forte encore des allocataires de l'Aspa (- 12,8 %) dans ce régime (*tableau 6*).

La proportion de non-salariés agricoles est plus importante parmi les bénéficiaires de la CSSP que parmi ceux de la CSSG (22,5 % contre 19,5 %). Cependant l'écart qui était de 9 points en juin 2021 n'est plus que de 3 points. La population éligible à la CSSP est plus âgée que celle éligible à la CSSG puisque le montant maximum de l'Aspa est situé entre le plafond de ressources qui permet l'obtention de la CSSG et celui pour l'obtention de la CSSP. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent ainsi 78,8 % des bénéficiaires de la CSSP dans le régime des non-salariés et 48,9 % au régime des salariés. Plus nombreuses dans cette tranche d'âges, la part des femmes est en conséquence plus importante que dans le dispositif de la CSSG, avec notamment 58,8 % en CSSP contre 45,1 % en CSSG pour le régime des non-salariés agricoles (*tableaux 7 et 8*).

La part de la gestion accordée aux caisses de MSA continue de s'accroître au fil des mois. Ainsi, pour les non-salariés agricoles, la part gérée par les caisses de MSA est passée de 54,8 % à 70,2 % en un an. Pour les salariés agricoles, la gestion par la MSA est encore plus prépondérante à 80,4 % (+ 8,6 points en un an) (*tableau 9, graphique 5 et 6*).



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

I - Liste des tableaux

<u>Tableau 1</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS par type, au 30 juin 2023.....	5
<u>Tableau 2</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 30 juin 2023.....	7
<u>Tableau 3</u> -	Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 30 juin 2023.....	7
<u>Tableau 4</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime et tranche d'âge, au 30 juin 2023.....	7
<u>Tableau 5</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite selon l'organisme gestionnaire par régime, au 30 juin 2023.....	8
<u>Tableau 6</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 30 juin 2023.....	9
<u>Tableau 7</u> -	Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 30 juin 2023.....	9
<u>Tableau 8</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime et tranche d'âge, au 30 juin 2023.....	9
<u>Tableau 9</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation selon l'organisme gestionnaire par régime, au 30 juin 2023.....	10

II - Liste des graphiques

<u>Graphiques 1 et 2</u> -	Recours à la CSS (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et juin 2023.....	5
<u>Graphique 3</u>	Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2023.....	8
<u>Graphique 4</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2023.....	8
<u>Graphique 5</u> -	Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2023.....	10
<u>Graphique 6</u> -	Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2023.....	10

III - Carte

<u>Carte 1</u> -	Répartition des bénéficiaires de la CSS par département de résidence et évolution trimestrielle, au 30 juin 2023.....	6
----------------------------------	---	---



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Nombre de bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire en métropole, au 30 juin 2023

Tableau 1

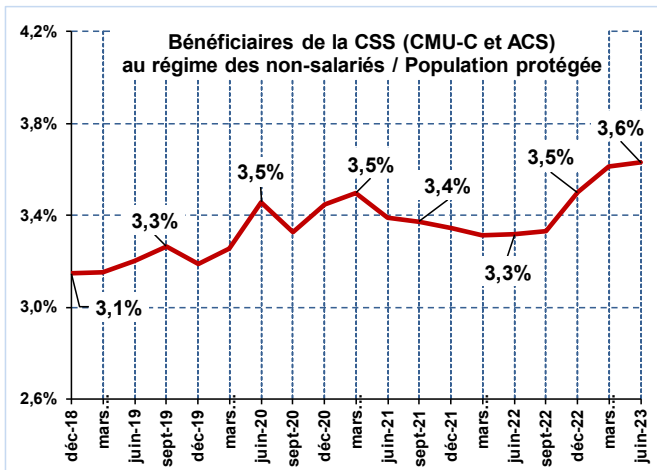
Nombre de bénéficiaires de la CSS par type, au 30 juin 2023

	Situation au 30 juin 2023		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (juin 2023 / juin 2022)	Trimestrielle (juin 2023 / mars 2023)
CSS gratuite	139 549	69,9 %	+ 3,8 %	- 0,2 %
CSS avec participation	60 070	30,1 %	+ 6,0 %	+ 1,1 %
TOTAL	199 619	100,0 %	+ 4,4 %	+ 0,2 %

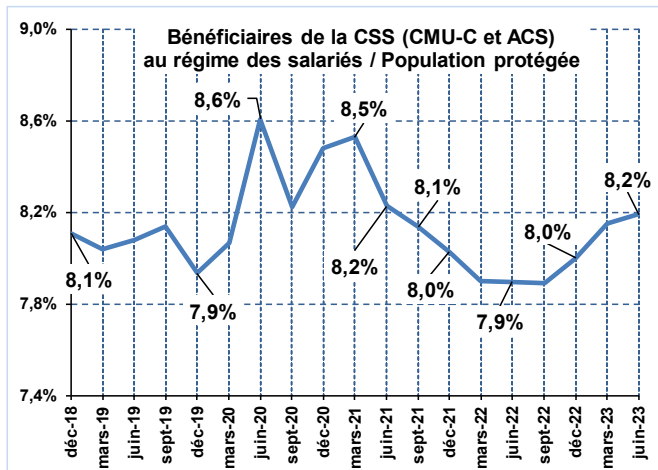
Source : MSA

Graphiques 1 et 2

Recours à la CSS (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et juin 2023



Source : MSA



Source : MSA



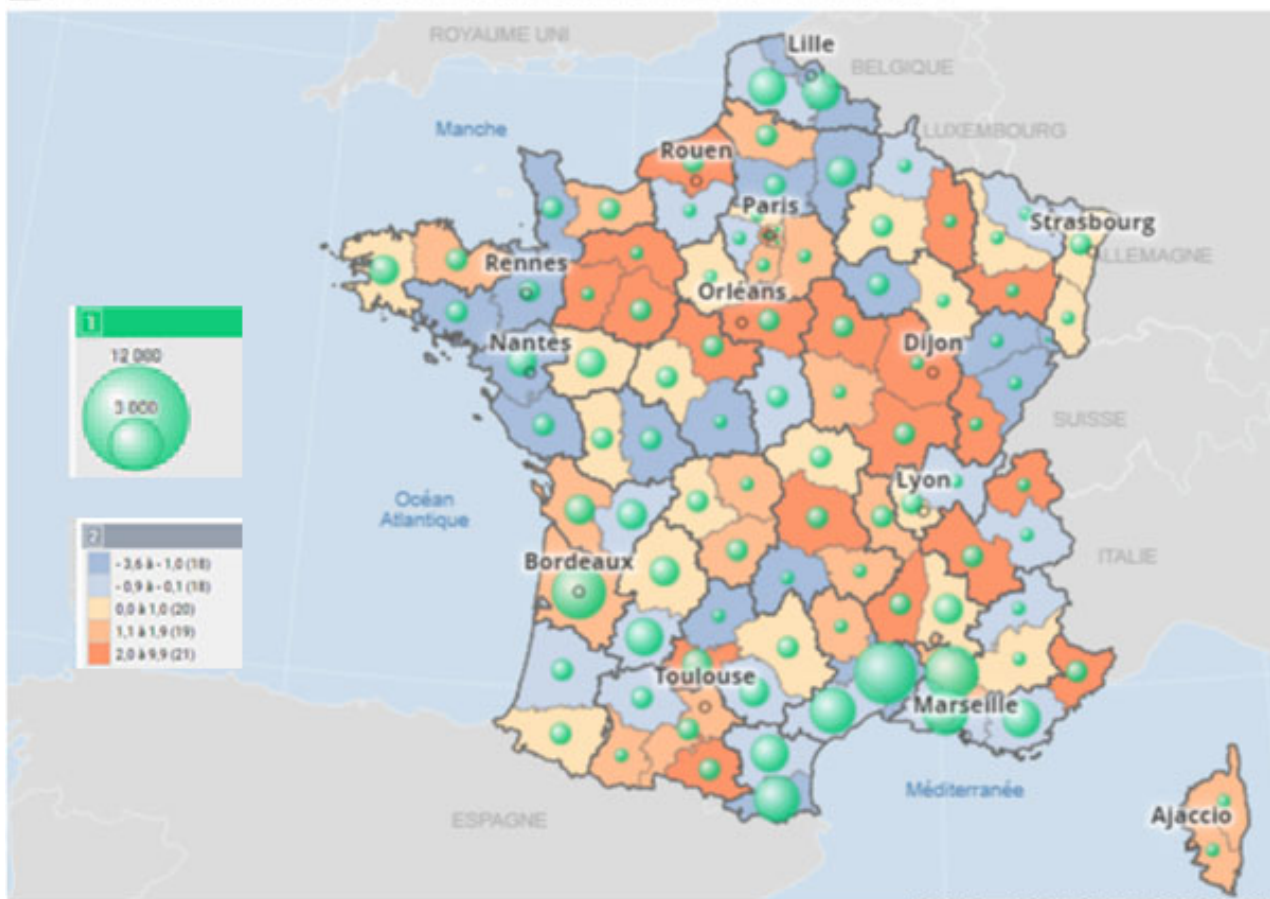
Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Carte 1

Répartition des bénéficiaires de la CSS par département de résidence et évolution trimestrielle, au 30 juin 2023

1 Nombre de bénéficiaires de la CSS fin juin 2023

2 évolution du nombre de bénéficiaires entre fin juin 2023 et fin mars 2023 en %



Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite en métropole par régime et éléments démographiques, au 30 juin 2023

Tableau 2
Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 30 juin 2023

	Situation au 30 juin 2023		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (juin 2023 / juin 2022)	Trimestrielle (juin 2023 / mars 2023)
Régime des non-salariés	27 261	19,5 %	+ 12,2 %	+ 0,8 %
Régime des salariés	112 288	80,5 %	+ 1,9 %	- 0,4 %
TOTAL	139 549	100,0 %	+ 3,8 %	- 0,2 %

Source : MSA

Tableau 3
Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 30 juin 2023

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	mars 2023	juin 2023	mars 2023	juin 2023
% de femmes	45,0 %	45,1 %	47,8 %	47,8 %
% d'hommes	55,0 %	54,9 %	52,2 %	52,2 %
Age moyen	39,6 ans	39,3 ans	31,3 ans	31,4 ans
- des femmes	39,0 ans	38,7 ans	30,5 ans	30,6 ans
- des hommes	40,0 ans	39,8 ans	32,0 ans	32,2 ans
Classe d'âge la plus représentée	40 à 59 ans	40 à 59 ans	0 à 19 ans	0 à 19 ans
% individus de moins de 20 ans	27,5 %	27,7 %	38,8 %	38,5 %
% individus de 60 ans et plus	19,0 %	18,9 %	11,3 %	11,5 %

Source : MSA

Tableau 4
Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime et tranche d'âge, au 30 juin 2023

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs	Répartition	Evolution juin 2023 / mars 2023	Contribution à l'évolution	Effectifs	Répartition	Evolution juin 2023 / mars 2023	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	7 558	27,7 %	+ 1,6 %	+ 0,4	43 227	38,5 %	- 1,3 %	- 0,5
De 20 à 39 ans	4 968	18,2 %	+ 2,2 %	+ 0,4	26 691	23,8 %	+ 0,1 %	0,0
De 40 à 59 ans	9 583	35,2 %	- 0,2 %	- 0,1	29 490	26,2 %	- 0,1 %	0,0
De 60 à 79 ans	4 056	14,9 %	+ 0,3 %	0,0	12 020	10,7 %	+ 1,3 %	+ 0,1
80 ans et plus	1 096	4,0 %	- 2,0 %	- 0,1	860	0,8 %	- 3,2 %	0,0
TOTAL	27 261	100,0 %	+ 0,8 %	+ 0,8	112 288	100,0 %	- 0,4 %	- 0,4

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 5

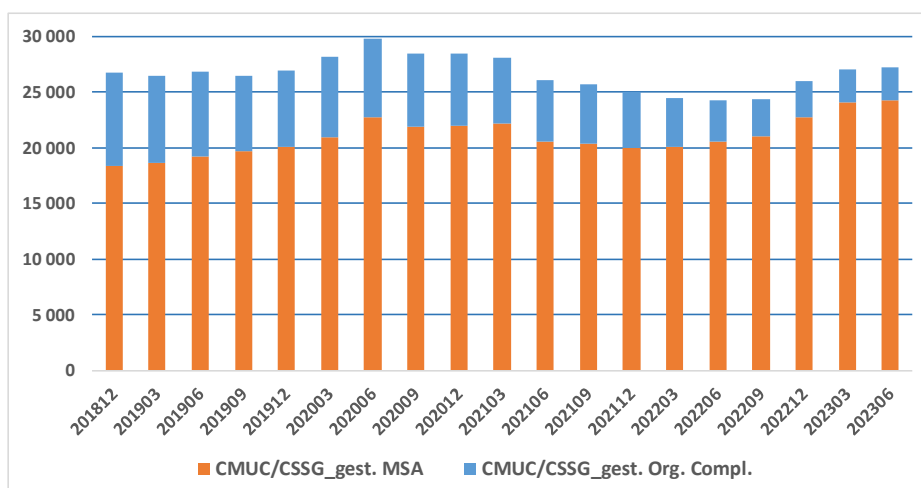
Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime selon l'organisme gestionnaire, au 30 juin 2023

	Effectifs au 30 juin 2023		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	au 30 juin 2022	au 30 juin 2023
Régime des non-salariés	24 274	2 987	84,6 %	89,0 %
Régime des salariés	107 546	4 742	94,4 %	95,8 %
TOTAL	131 820	7 729	92,6 %	94,5 %

Source : MSA

Graphique 3

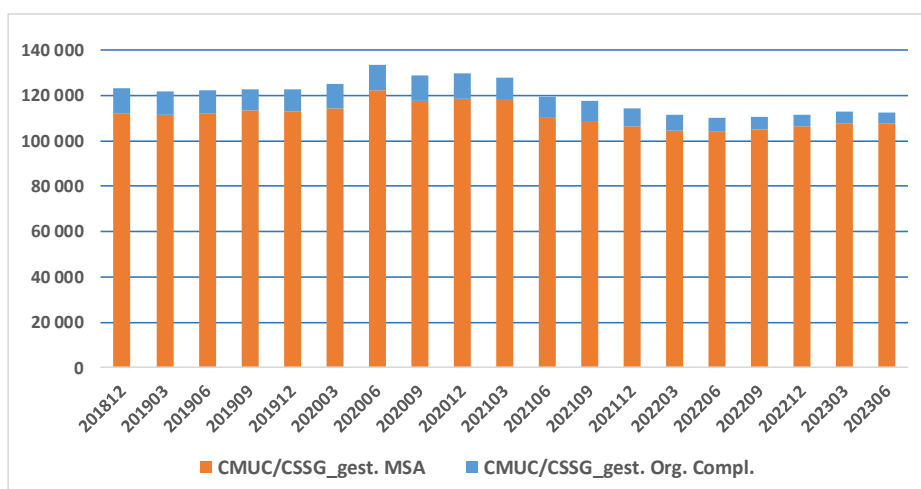
Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2023



Source : MSA

Graphique 4

Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2023



Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation en métropole par régime et éléments démographiques, au 30 juin 2023

Tableau 6

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 30 juin 2023

	Situation au 30 juin 2023		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (juin 2023 / juin 2022)	Trimestrielle (juin 2023 / mars 2023)
Régime des non-salariés	13 487	22,5 %	- 4,9 %	- 2,0 %
Régime des salariés	46 583	77,5 %	+ 9,7 %	+ 2,0 %
TOTAL	60 070	100,0 %	+ 6,0 %	+ 1,1 %

Source : MSA

Tableau 7

Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 30 juin 2023

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	mars 2023	juin 2023	mars 2023	juin 2023
% de femmes	58,4 %	58,8 %	48,3%	48,3%
% d'hommes	41,6 %	41,2 %	51,7%	51,7%
Age moyen	70,8 ans	70,7 ans	50,3 ans	50,6 ans
- des femmes	75,2 ans	75,2 ans	49,9 ans	50,3 ans
- des hommes	64,6 ans	64,3 ans	50,6 ans	50,7 ans
Classe d'âge la plus représentée	80 ans et plus	80 ans et plus	60 à 79 ans	60 à 79 ans
% individus de moins de 20 ans	7,1 %	7,2 %	20,6%	20,1%
% individus de 60 ans et plus	79,1 %	78,8 %	48,3%	48,9%

Source : MSA

Tableau 8

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime et tranche d'âge, au 30 juin 2023

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs	Répartition	Evolution juin 2023 / mars 2023	Contribution à l'évolution	Effectifs	Répartition	Evolution juin 2023 / mars 2023	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	975	7,2 %	- 0,6 %	0,0	9 380	20,1 %	- 0,3 %	- 0,1
De 20 à 39 ans	529	3,9 %	+ 0,2 %	0,0	5 242	11,3 %	+ 1,4 %	+ 0,2
De 40 à 59 ans	1 360	10,1 %	- 0,6 %	- 0,1	9 185	19,7 %	+ 1,5 %	+ 0,3
De 60 à 79 ans	4 743	35,2 %	- 3,3 %	- 1,2	18 762	40,3 %	+ 3,9 %	+ 1,5
80 ans et plus	5 880	43,6 %	- 1,7 %	- 0,7	4 014	8,6 %	+ 1,0 %	+ 0,1
TOTAL	13 487	100,0 %	- 2,0 %	- 2,0	46 583	100,0 %	+ 2,0 %	+ 2,0

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 9

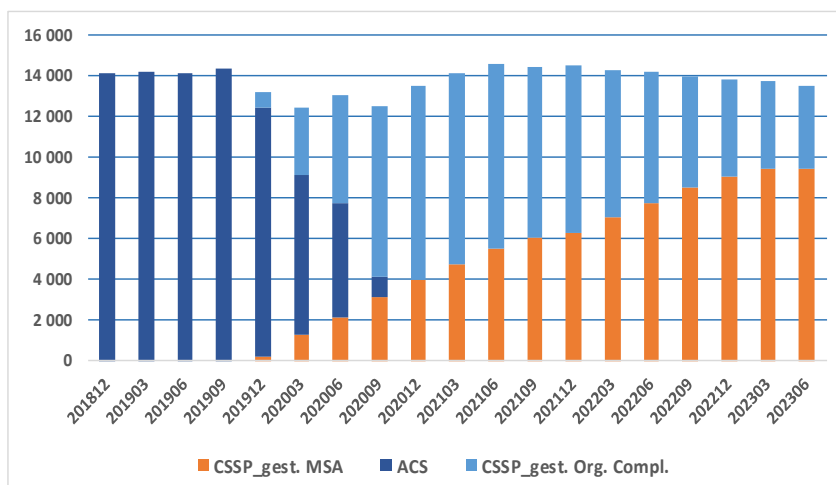
Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation selon l'organisme gestionnaire par régime, au 30 juin 2023

	Effectifs au 30 juin 2023		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	au 30 juin 2022	au 30 juin 2023
Régime des non-salariés	9 471	4 016	54,8%	70,2%
Régime des salariés	37 434	9 149	71,8%	80,4%
TOTAL	46 905	13 165	67,6%	78,1%

Source : MSA

Graphique 5

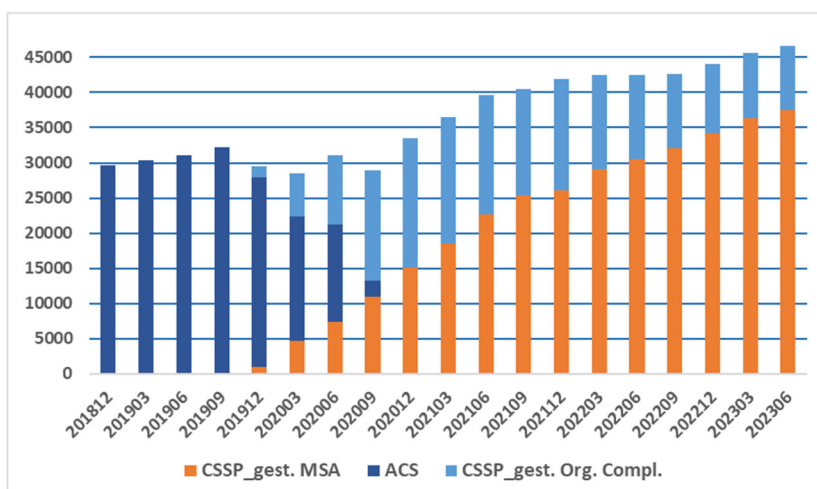
Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2023



Source : MSA

Graphique 6

Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2023



Source : MSA



DÉFINITIONS

Complémentaire santé solidaire (CSS)	<p>A compter du 1er novembre 2019, la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) et le dispositif d'aide à la complémentaire santé (ACS) ont été supprimés au profit d'un dispositif unifié : la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).</p> <p>La Complémentaire santé solidaire offre la prise en charge de la part complémentaire des soins remboursables par l'assurance maladie, à hauteur de 100 % de la dépense dans la limite du montant remboursable, ainsi que des forfaits de prise en charge spécifiques pour les soins dentaires, l'optique et les audioprothèses.</p> <p>Elle est attribuée, en fonction des ressources du foyer, à titre gratuit ou en contrepartie d'une participation financière dont le montant dépend du nombre de personnes couvertes et de leur âge.</p> <p>Elle est accordée pour une durée d'un an et doit être renouvelée chaque année.</p> <p>Les démarches pour obtenir la CSS sont sans cesse simplifiées afin de faciliter l'accès des personnes éligibles à ce dispositif, notamment les bénéficiaires des minima sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- attribution automatique de la CSS à titre gratuit aux nouveaux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA),- bénéfice d'une présomption de droits à la CSS avec participation financière pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) sauf en cas d'activité professionnelle. Pour les assurés déjà bénéficiaires de l'Aspa, le renouvellement du droit à la CSS est automatique, ils n'ont pas à refaire de demande chaque année si leur situation n'a pas changé.- Information des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) de leur éligibilité potentielle à la C2S par leur organisme d'assurance maladie et proposition d'un accompagnement dans leur démarche d'ouverture et de renouvellement du droit à cette protection
CSS gratuite ou sans participation (CSSG)	Peuvent bénéficier de la CSS à titre gratuit, les foyers dont les ressources ne dépassent pas un plafond, ce dernier est modulé en fonction de la taille du foyer (à titre d'exemple, 810 euros par mois pour une personne seule en métropole au 30 juin 2023).
CSS payante ou avec participation (CSSP)	Si les ressources du foyer dépassent le plafond de la CSS gratuite, dans la limite de 35 % (soit 1 093 euros par mois pour une personne seule en métropole au



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

30 juin 2023), chacun de ses membres doit alors s'acquitter chaque mois d'une somme inférieure à 1 € par jour.

Le montant de cette participation mensuelle est fonction de l'âge du bénéficiaire et varie de 8 € pour les moins de 30 ans à 30 € pour les personnes âgées de 70 ans et plus.

Sigles :

- AAH : Allocation aux adultes handicapés
- ACS : Aide au paiement d'une complémentaire santé
- ASI : Allocation supplémentaire d'invalidité
- Aspa : Allocation de solidarité aux personnes âgées
- CMU-C : Couverture maladie universelle complémentaire
- CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
- CSS : Complémentaire santé solidaire
- CSSG : Complémentaire santé solidaire gratuite (ou sans participation)
- CSSP : Complémentaire santé solidaire avec participation
- MSA : Mutualité sociale agricole
- OC : Organisme complémentaire gestionnaire de la complémentaire santé solidaire
- RSA : Revenu de solidarité active